

**SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION (SRV)****ED 544 : INTER-MED****AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX
EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT**

Monsieur Olivier SALY-ROUSSET soutiendra sa thèse le **8 octobre 2021 à 14h00** à **Université de Perpignan Via Domitia 52 Av. Paul Alduy, 66100 Perpignan**, salle **Salle Y. Guilton**, un doctorat de l'Université de Perpignan Via Domitia, spécialité **Droit public**.

TITRE DE LA THESE : La fiction en droit constitutionnel

RESUME : La présente thèse se propose de revenir sur la place de la fiction au sein du droit constitutionnel. Il sera ici question de considérer la fiction comme un outil employé par le juge constitutionnel afin de répondre aux spécificités de la norme suprême. Bien que la fiction ne soit jamais invoquée par le juge, elle reste présente dans son raisonnement. Le travail de recherche qui a été rédigé, tente de revenir sur les rapports du constituant à l'égard de la fiction, laquelle permet au texte constitutionnel une certaine souplesse, nécessaire pour s'inscrire dans une logique de durabilité. La Constitution occupe une place particulière, au sein de l'ordre juridique. Elle aurait une valeur telle, qu'elle en deviendrait inaltérable. Néanmoins, cette spécificité aurait une incidence sur sa pratique, notamment lorsque la norme suprême serait confrontée aux évolutions de la société. La fiction offrirait une alternative au juge constitutionnel pour appliquer les valeurs prévues par la norme, tout en lui permettant de s'affranchir de la rigidité imposée par l'écrit. Il n'est cependant pas question de proposer un catalogage de différentes fictions, qui seraient potentiellement employées. Il sera ici question d'observer les logiques, qui peuvent animer par exemple le juge constitutionnel, lorsqu'il utilise de façon consciente ou non, la fiction. La place de la fiction au sein de la norme suprême apparait comme étant révélatrice, de la nature même du droit. Une opposition se créerait ainsi, entre le droit qui est considéré comme la représentation du réel et la fiction, qui entraine le juge constitutionnel sur des terrains plus incertains. La fiction apparait cependant comme une nécessité puisqu'elle permet de retranscrire et d'appuyer les logiques du juge constitutionnel. Cette pensée devient intelligible afin de permettre une meilleure compréhension du droit constitutionnel.

Directeur de thèse :

Philippe SEGUR, Centre du Droit Economique et du Développement - Université de Perpignan Via Domitia

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre du Droit Economique et du Développement

Le jury sera composé de :

- M. Eric SAVARESE, Professeur, Université de Montpellier (**Rapporteur**)
- M. Stéphane MOUTON, Professeur, Université de Toulouse 1 Capitole (**Rapporteur**)
- M. Philippe SEGUR, Professeur, Université de Perpignan Via Domitia (**Directeur de thèse**)
- M. Christophe EUZET, Maître de conférences, Université de Perpignan (**Examineur**)
- M. Jacobo RIOS RODRIGUEZ, Maître de conférences, Université de Perpignan Via Domitia (**Examineur**)

Direction de la Recherche et de la Valorisation
52, avenue Paul Alduy - 66860 PERPIGNAN CEDEX 09
Téléphone : 00 33 (0)4 68 66 20 05 - Email : suzanne.gilardot@univ-perp.fr